MUSIQUE
DANSE
THÉÂTRE

conservatoire
DU CHOLETAIS

RÈGLEMENT DES ÉTUDES

12-2025

INTRODUCTION

Le Conservatoire du Choletais s'engage à offrir un enseignement de qualité, accessible à tous les habitants de l'agglomération et au-delà. Le règlement des études, mis à disposition des élèves et de leurs familles, décline les modalités de fonctionnement et d'application des différents parcours pédagogiques proposés par l'établissement. Il précise les contenus des cursus ainsi que leurs modalités d'évaluation. Il peut se référer à un certain nombre de documents et annexes précisant les modalités d'enseignements spécifiques.

SOMMAIRE

INTRODUCTION **p.2**

I- PRÉSENTATION DU CONSERVATOIRE DU CHOLETAIS **p.3**

II- ORGANISATION DES ÉTUDES **p.4**

MUSIQUE **p.7**

DANSE **p.15**

THÉÂTRE **p.19**

III- LES ÉVALUATIONS **p.21**

IV- LES PARCOURS SPÉCIFIQUES **p.24**

V- LES PROFESSEURS RÉFÉRENTS **p.31**

VI- L'ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS DES ÉLÈVES **p.33**

CONCLUSION **p.34**

I- PRÉSENTATION DU CONSERVATOIRE DU CHOLETAIS

Le Conservatoire du Choletais est un établissement public. Il est dédié à l'enseignement de la musique, de la danse et du théâtre, et s'adresse à un large public, des enfants aux adultes, débutants ou confirmés.

Il propose une formation artistique complète, allant de l'initiation à la pratique amateur éclairée, jusqu'à la préparation aux études supérieures pour les élèves envisageant une orientation professionnelle.

1. Missions et objectifs :

- **Formation artistique de qualité :**
  - Le Conservatoire propose un enseignement structuré et progressif, dispensé par des professeurs diplômés et expérimentés.
  - Il vise à développer les compétences artistiques de chacun, dans le respect de ses aspirations et de son niveau.
- **Accessibilité et diversité :**
  - Le Conservatoire s'engage à rendre la pratique artistique accessible à tous les habitants du Choletais, en proposant une offre diversifiée et des tarifs adaptés.
  - Il encourage la découverte et la pratique de différentes esthétiques et disciplines.
- **Rayonnement culturel :**
  - Le Conservatoire participe activement à la vie culturelle du territoire, en organisant des concerts, des spectacles, des stages et des master classes.
  - Il soutient la création et la diffusion artistique, et favorise les rencontres entre les artistes et le public.
- **Préparation à l'enseignement supérieur :**
  - Le conservatoire propose des cursus permettant de préparer aux études supérieures des élèves voulant se professionnaliser.

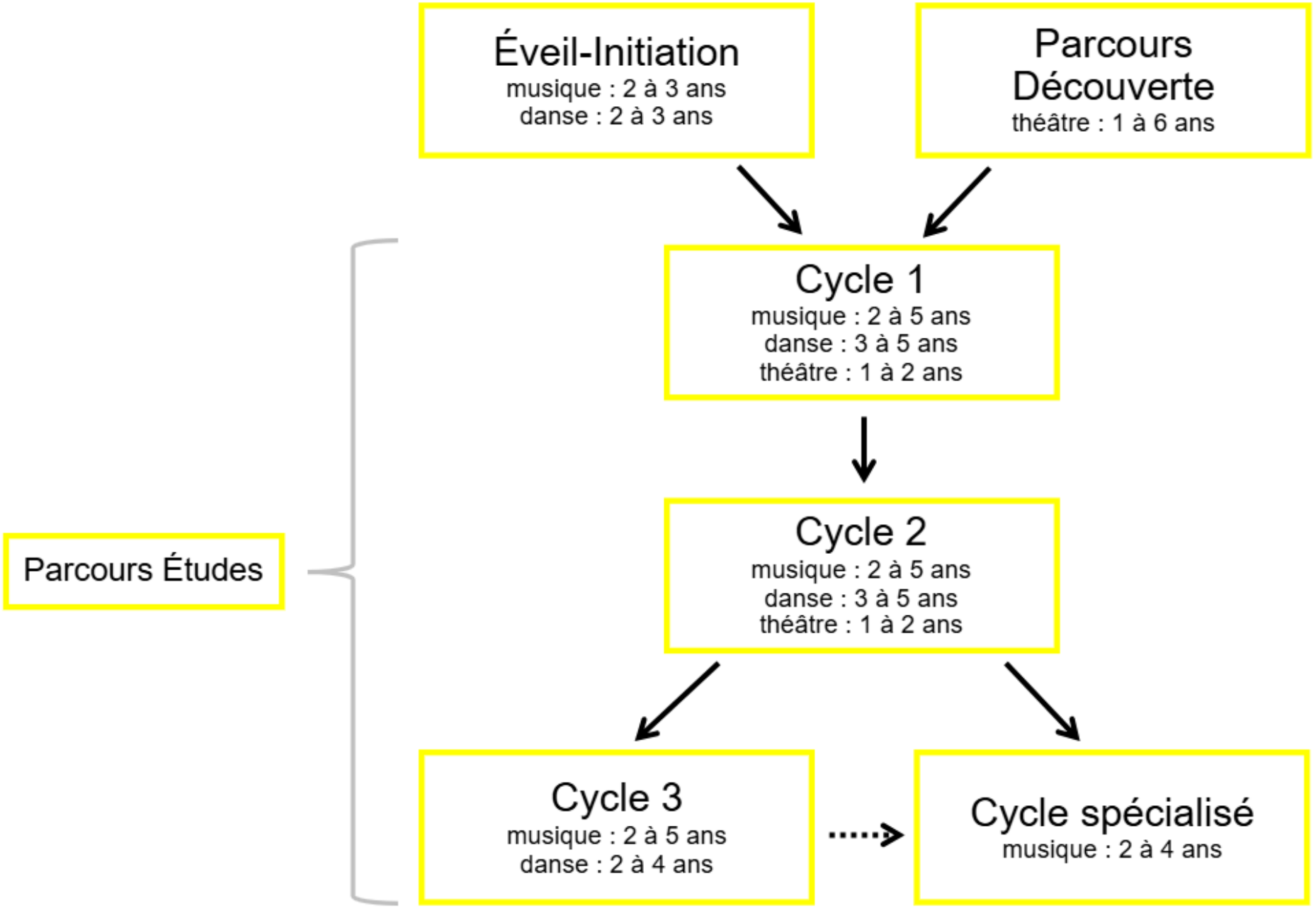
Disciplines enseignées :

Musique	Danse	Théâtre
Éveil artistique et musical	Éveil artistique et Initiation	Parcours découverte
Formation Musicale (FM)	Danse classique	Parcours études
Culture musicale	Danse jazz	
Instruments	Danse de caractère	
Chant et pratiques vocales		
Musique ancienne		
Musique de chambre		
Pratiques collectives (orchestres)		
Musiques Amplifiées et Improvisées (MAI)		

Textes de références :

Les enseignements du Conservatoire et leur organisation s'appuient sur des textes de référence publiés par le ministère de la Culture, notamment le Schéma National d'Orientation Pédagogique (SNOP) publié en septembre 2023.

II - ORGANISATION DES ÉTUDES



Cycle I : Découvrir...

- Objectif : Découvrir les bases de la discipline et développer sa curiosité artistique.

Ce cycle vise à initier les élèves aux fondamentaux de la danse, de la musique ou du théâtre, en éveillant leur intérêt et leur sensibilité artistique.

Cycle II : Approfondir... Partager...

- Objectif : Approfondir ses connaissances et partager sa passion avec les autres.

Les élèves consolident leurs acquis, explorent des répertoires plus variés et commencent à s'exprimer artistiquement, tout en développant le plaisir de jouer et de partager avec les autres.

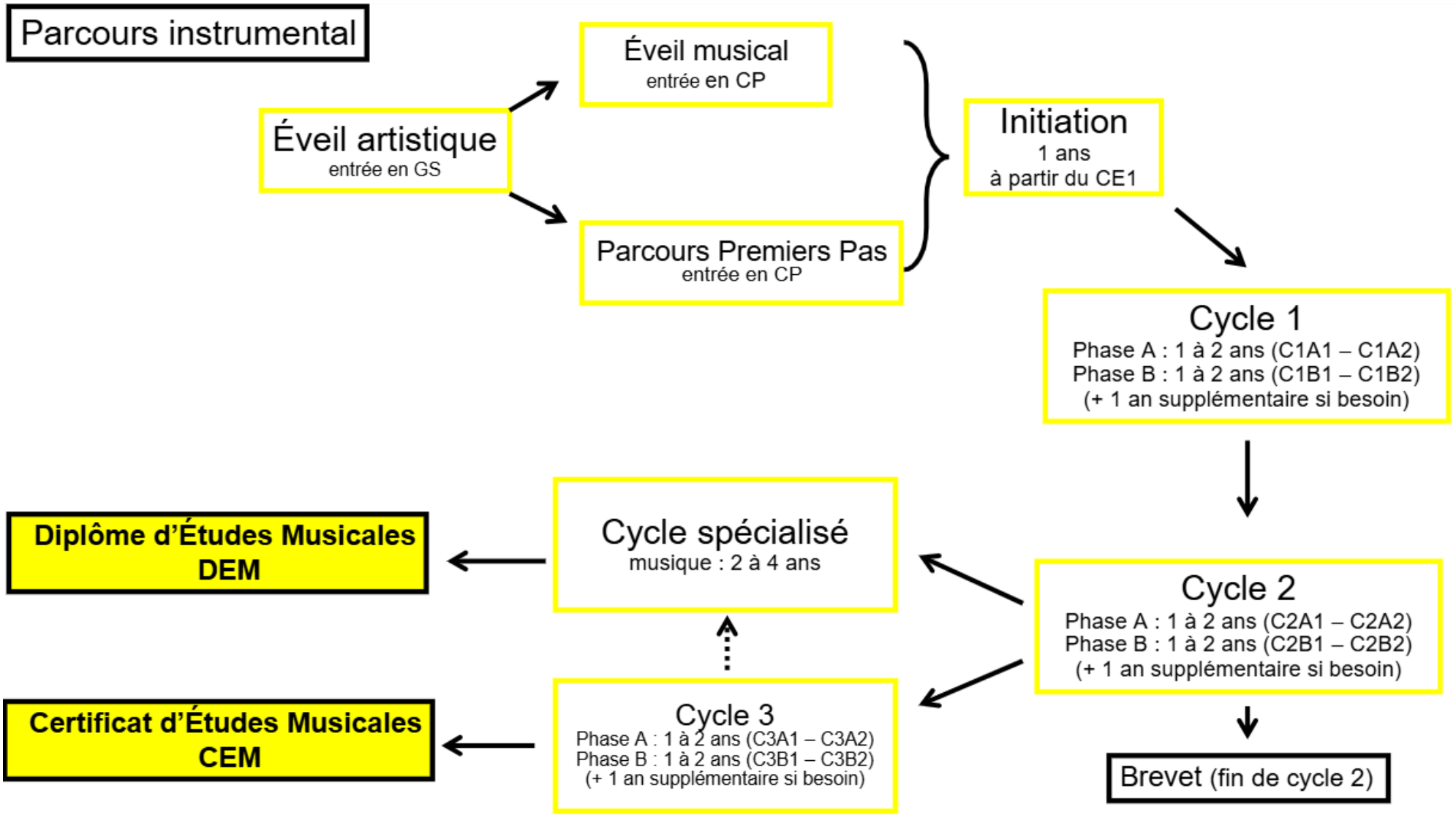
Cycle III : S'épanouir...

- Objectif : S'épanouir dans sa pratique artistique et développer son autonomie.

Ce cycle encourage l'autonomie dans la créativité et l'expression personnelle. Les élèves se préparent à des projets plus ambitieux et développent leur propre identité artistique.

Les parcours, contenus et organisations pédagogiques du Conservatoire du Choletais

MUSIQUE



1. L'éveil

L'éveil s'adresse aux jeunes enfants qui ne sont pas encore en âge d'accéder aux cycles d'apprentissages (à partir du CE1 - 7 ans). Il permet à l'enfant de se familiariser avec les premières notions musicales.

	Éveil artistique (Musique et danse)	Éveil musical	Parcours Premiers Pas
Objectifs	Aborder les premières notions grâce à des activités ludiques et variées en musique ET en danse. Cours dispensé par un binôme d'enseignants.	Aborder les premières notions musicales grâce à des activités ludiques et variées. Cours dispensé par un enseignant.	Aborder les premières notions musicales ET découvrir 8 instruments. Cours dispensé par un enseignant pour la partie éveil et 8 professeurs d'instrument pour la découverte instrumentale.
Public	GS (5 ans)	GS (5 ans) / CP (6 ans)	CP (6 ans)
Volume horaire	1 cours x 45 min/hebdomadaire	1 cours x 45 min/hebdomadaire	1 cours x 1h00 hebdomadaire (30 min cours d'éveil + 30 min découverte des instruments).
Lieu	Conservatoire	Sites extérieurs au Conservatoire	Conservatoire

2. Structure des cycles d'apprentissage en Musique

Le cursus de musique est organisé en trois cycles progressifs, permettant un apprentissage structuré et cohérent :

- **Cycle 1 : Découverte des fondamentaux**
  - Ce cycle est dédié à la découverte des fondamentaux de la musique (instrument et/ou voix).
  - Il se déroule généralement durant la scolarité en primaire (excepté en chant et MAI où l'accès est plus tardif).
  - La durée de ce cycle est variable, entre 3 et 5 ans, mais généralement de 4 ans. Il est divisé en phases de deux ans (C1A1, C1A2, C1B1, C1B2).

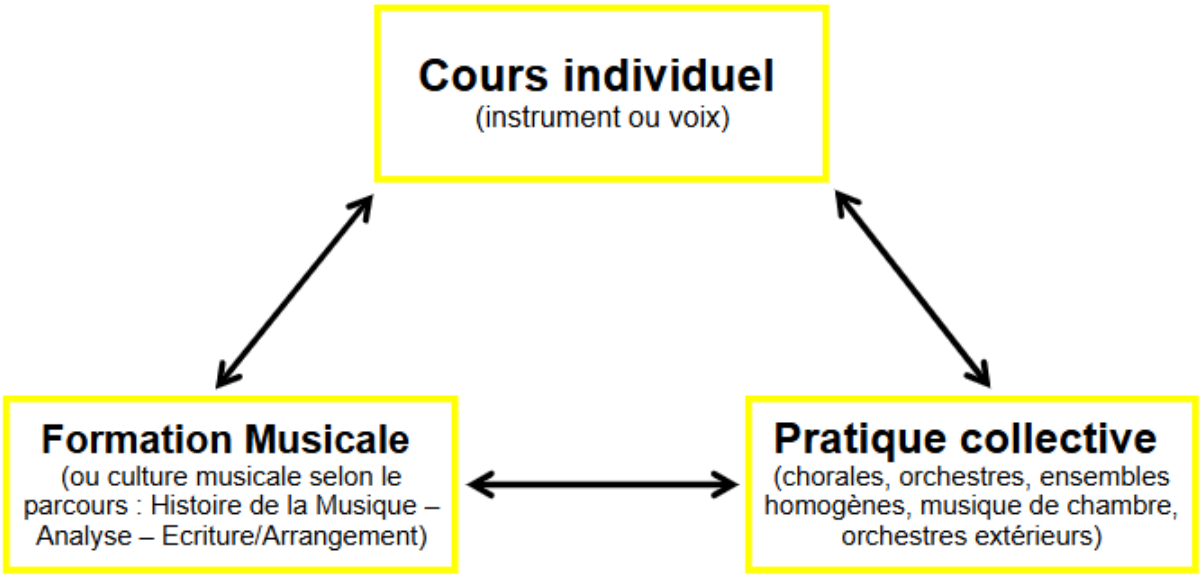
NB Dans les disciplines suivantes, Chant, Musiques Amplifiées et Improvisées (MAI) et Percussions, le cycle 1 est structuré en années d'Orientation (Orientation 1 à 5 selon la progression de l'élève dans le parcours).

- **Cycle 2 : Approfondissement et intégration**
    - Ce cycle permet d'approfondir les techniques acquises et de continuer à intégrer des contenus avec une plus grande difficulté.
    - Il se déroule principalement durant les années de collège.
    - La durée est également variable, généralement de 4 ans, divisé en phases de deux ans (C2A1, C2A2, C2B1, C2B2).
    - Il peut aboutir à l'obtention du Brevet de fin de cycle 2.

- **Cycle 3 : Spécialisation, autonomie et perfectionnement**
    - Ce cycle est axé sur la spécialisation, l'autonomie et le perfectionnement. On continue aussi d'y apprendre davantage de contenu.
    - Il constitue la dernière phase d'apprentissage durant les années de lycée.
    - Il aboutit à l'obtention du Certificat d'Études Musicales (CEM).
    - La durée de ce cycle peut être de 4 ans. Il est également divisé en 2 phases (C3A1, C3A2, C3B1, C3B2).

3. Cursus complets

Suivre un cours individuel d'instrument ou de chant implique que l'élève suive un cursus complet selon le schéma ci-dessous :



Le cursus complet garantit une formation globale telle qu'elle est mentionnée dans le SNOP, texte de référence des Conservatoires classés. En cas de double cursus, l'élève doit suivre deux cursus complets. L'inscription en triple cursus n'est pas autorisée. Sans cours individuel, un élève peut néanmoins suivre un cours de FM seul et/ou de pratique collective.

> Dispense

Une dispense de Formation Musicale ou de pratique collective peut être autorisée pour un an seulement durant le parcours. Elle n'est généralement pas autorisée en cycle 1.

> Parcours Personnalisé

Sur avis de l'équipe pédagogique, un parcours personnalisé peut être proposé à un élève.

4. Organisation et progression des cours individuels (instrument ou voix)

	Initiation	Cycle 1		Cycle 2	
Cursus		C1A (1,2)	C1B (1,2)	C2A (1,2)	C2B (1,2)
Durée du cours	1 cours x 30 min hebdomadaire			1 cours x 45 min hebdomadaire	
Diplôme					Brevet

	Cycle 3	
Cursus	C3A (1,2)	C3B (1,2)
Durée du cours	1 cours x 1h hebdomadaire	
Diplôme		Certificat d'Etudes Musicales (CEM)

	Cycle spécialisé
Cursus	CS (1,2,3,4)
Durée du cours	1 cours x 1h hebdomadaire
Diplôme	Diplôme d'Etudes Musicales (DEM)

5. Parcours de Formation Musicale et Culture Musicale

Anciennement appelée « Solfège », la Formation Musicale (FM) accompagne l'élève dans son parcours et complète le cursus. Elle participe pleinement à l'autonomie de l'élève dans l'apprentissage de son instrument et de sa participation aux pratiques collectives. Dès que possible, la pratique instrumentale s'intègre au cours de FM et développe la motivation de l'élève, sa compréhension, sa curiosité, son épanouissement et son plaisir.

<table>
<tr><th></th><th colspan="4">Cycle 1</th><th colspan="4">Cycle 2</th><th>Cycle 3</th></tr>
<tr><td>Cursus</td><td>1C1</td><td>1C2</td><td>1C3</td><td>1C4</td><td>2C1</td><td>2C2</td><td>2C3</td><td>2C4</td><td>3C1</td></tr>
<tr><td>Durée</td><td colspan="2">2 cours x 45 min (hebdo-madaire) [1]</td><td colspan="5">1 cours x 1h30 hebdomadaire</td><td>1 cours x 1h30 hebdo-madaire.</td></tr>
<tr><td>Cours Com-plémentaire</td><td colspan="2">Chorale et Chanterie [2]</td><td colspan="6"></td><td>+ 1 cours de culture musicale [4]</td></tr>
<tr><td>Diplôme</td><td colspan="6"></td><td>Brevet [3]</td><td>Certificat d'Etudes Mu-sicales (CEM)</td></tr>
</table>

[1] Ou 1 cours x 1h15 pour le cours 1C1 et 1 cours x 1h30 pour le 1C2 sur les Sites Extérieurs.

[2] Chorale et chanterie constituent les premières pratiques collectives du cursus. Selon le niveau instrumental acquis et en concertation avec l'enseignant, l'élève accède ensuite aux ensembles ou aux orchestres

[3] Fin du parcours obligatoire de FM

> Culture Musicale

Les disciplines de Culture Musicale (Histoire de la Musique, Analyse et Ecriture/Arrangement) constituent autant de possibilités d'alternative ou de compléments au cursus de Formation Musicale. Elles sont généralement accessibles à partir du niveau 2C2.

	Ecriture/Arrangement	**Histoire de la Musique**	**Analyse**
Durée	1 cours x 1h15 hebdomadaire (binôme d'enseignants)	1 cours x 1h30 hebdo-madaire	1 cours x 1h15 hebdo-madaire
Contenu	Découvrir les bases et les 1ères notions d'harmonisation et d'arrangements pour divers ensembles.	Panorama de l'Histoire de la Musique du Moyen-Âge aux Temps modernes.	Etude de partitions, des formes et des structures des œuvres musicales.
UV	UV complémentaire à l'UV de FM pour valider le CEM		

6. Les pratiques collectives

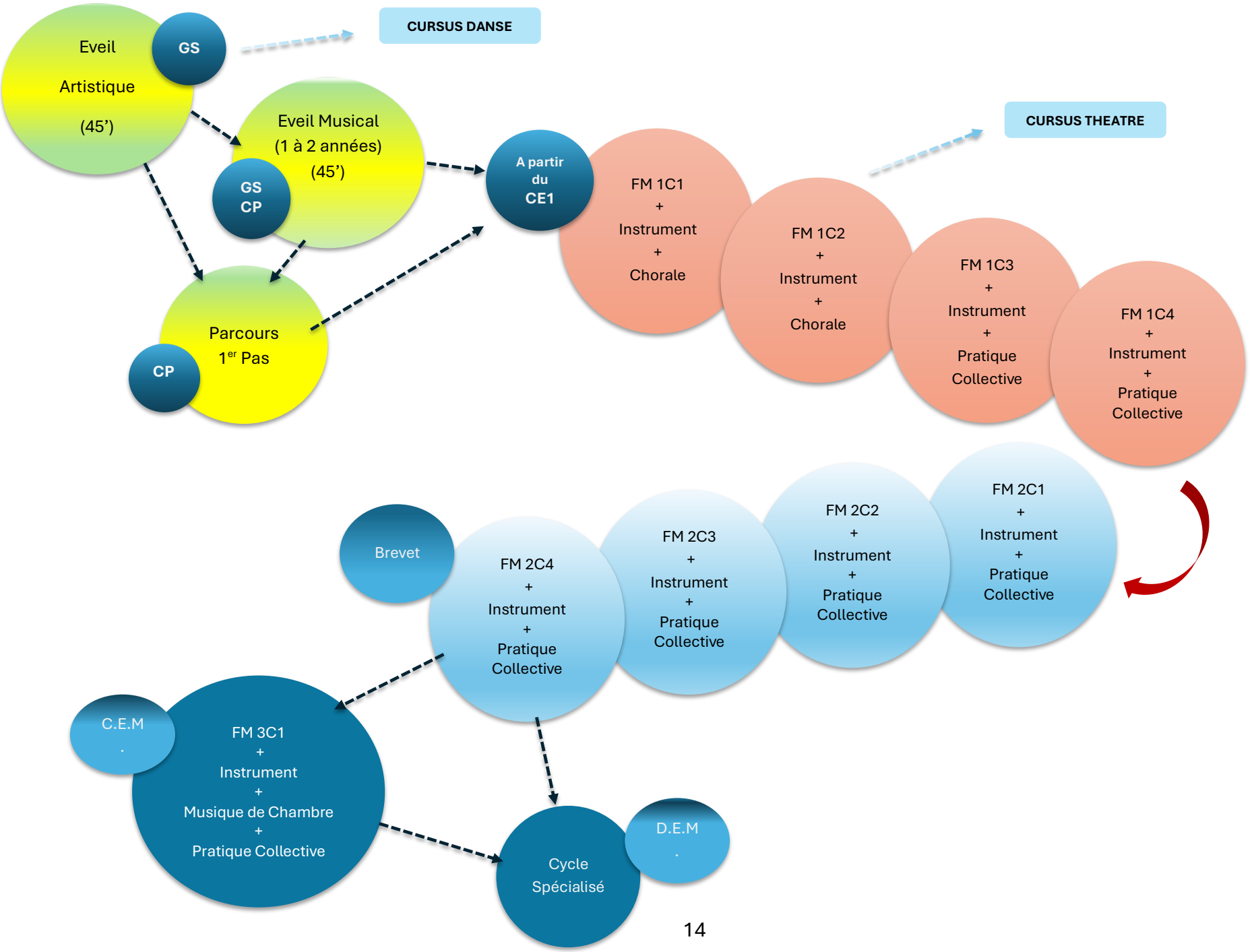
La pratique collective fait partie intégrante du parcours de l'élève et constitue une finalité clairement définie dans le Projet d'Etablissement. Le cours individuel et la Formation Musicale contribuent à donner l'autonomie nécessaire à l'élève pour qu'il s'épanouisse pleinement dans le plaisir de « jouer ensemble ». L'offre de pratiques collectives est riche et variée. De nombreux ensembles homogènes (instruments d'une même famille) ou hétérogènes (orchestres) sont proposés tout au long du parcours de l'élève.

La diversité des pratiques collectives suivies par un élève tout au long des 3 cycles est indispensable.

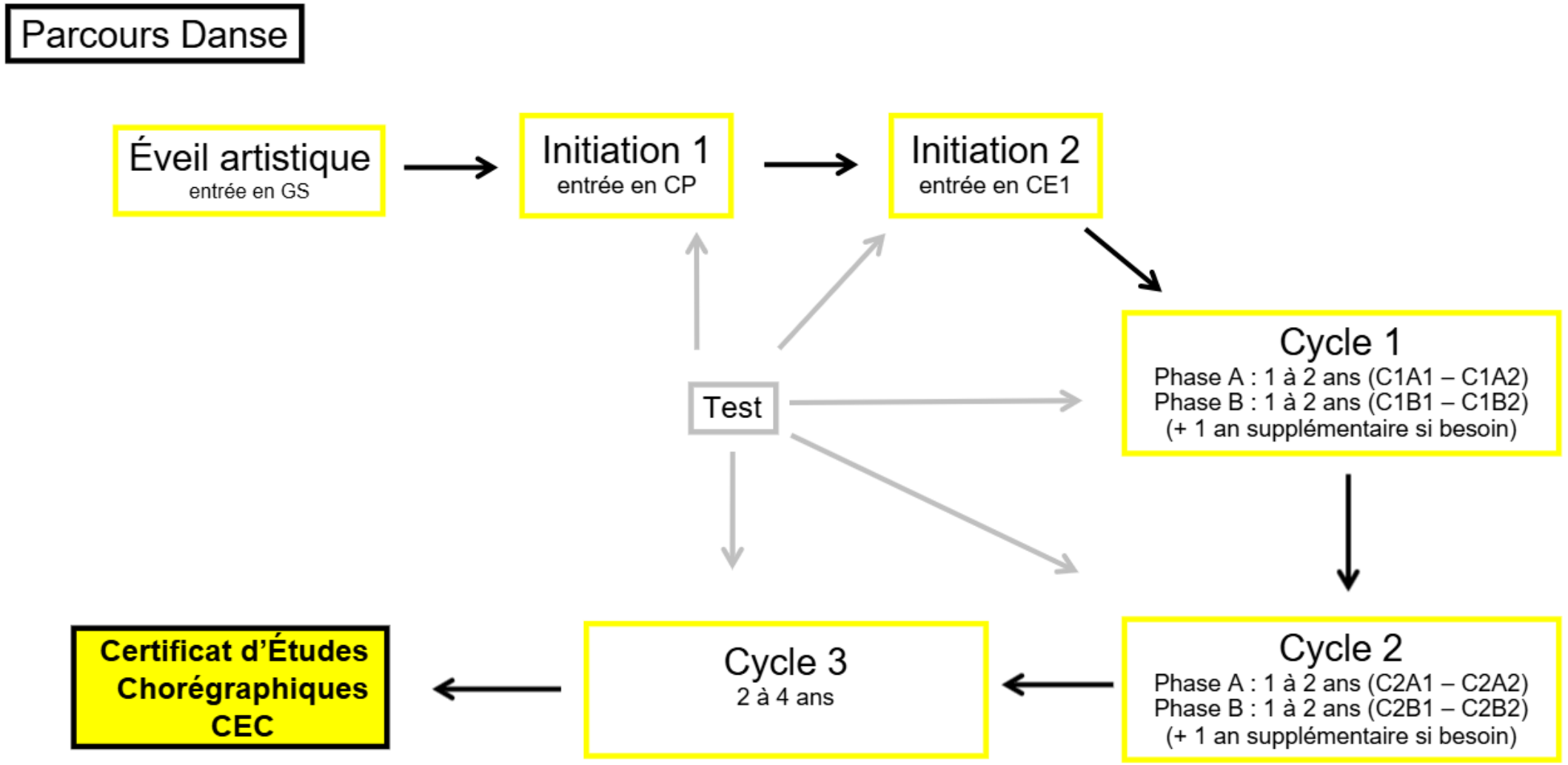
7. Le rôle des professeurs accompagnateurs

Les professeurs accompagnateurs sont des enseignants dont les missions sont d'accompagner au piano ou au clavecin les disciplines qui le nécessitent : classes d'instruments, classes de chant et ensembles vocaux. Les élèves peuvent bénéficier de leur savoir-faire en les sollicitant pour une ou plusieurs séances de répétitions afin de terminer l'apprentissage d'une pièce. Ils accompagnent également les prestations publiques et les examens de fin d'année. Un dispositif de réservation aux séances de répétition est disponible en ligne et accessible aux élèves et aux familles.

Pour résumer : parcours « type » d'un élève en cursus Musique



DANSE



NB L'entrée dans un cursus Danse est obligatoirement soumis à un test

1. L’éveil

L’éveil est commun avec la musique dans le cours Éveil Artistique (voir description plus haut dans Musique 1. L’éveil)

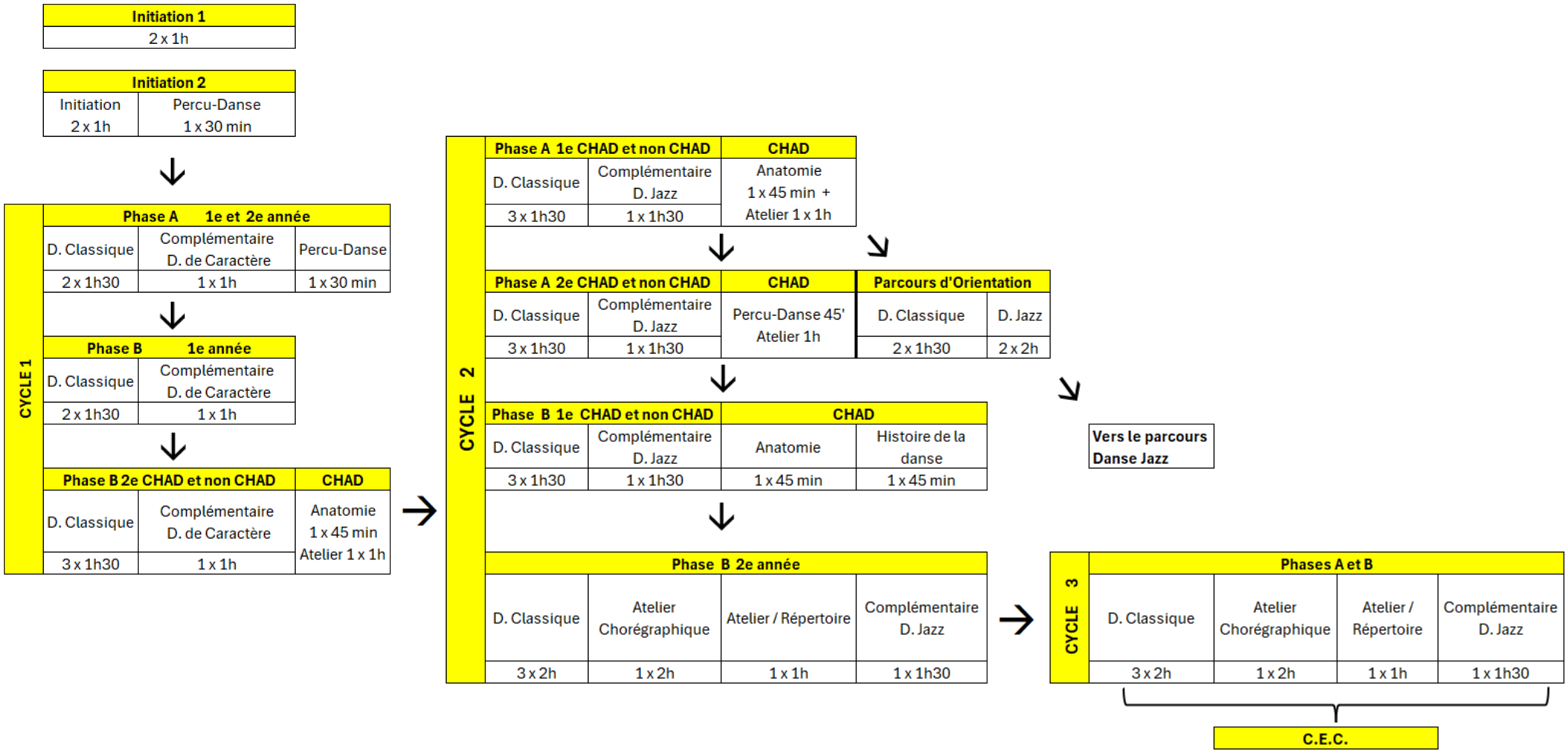
2. Structure des cycles d'apprentissage en Danse

Le cursus de danse est organisé en trois cycles progressifs, permettant un apprentissage structuré et cohérent :

- **Cycle 1 : Découverte des fondamentaux**
  - Ce cycle est dédié à la découverte des bases de la danse.
  - Il se déroule principalement durant la scolarité en primaire, avec une dominante en danse classique à partir du CE2, et une complémentaire en danse de caractère.
  - La durée de ce cycle est variable, entre 3 et 5 ans, mais généralement de 4 ans. Il est divisé en phases de deux ans (C1A1, C1A2, C1B1, C1B2).
- **Cycle 2 : Approfondissement et intégration**
  - Ce cycle permet d'approfondir les techniques acquises et de continuer à intégrer des contenus avec une plus grande difficulté.
  - Il se déroule principalement durant les années de collège.
  - La durée est également variable, généralement de 4 ans, divisé en phases de deux ans (C2A1, C2A2, C2B1, C2B2).
  - Particularité : la danse complémentaire est la danse jazz dès C2A2. Et à partir de C2B1, les élèves peuvent choisir entre la dominante classique ou jazz.
- **Cycle 3 : Spécialisation, autonomie et perfectionnement**
  - Ce cycle est axé sur la spécialisation, l'autonomie et le perfectionnement. On continue aussi d'y apprendre davantage de contenu.
  - Il constitue la dernière phase d'apprentissage durant les années de lycée.
  - Il aboutit à l'obtention du Certificat d'Études Chorégraphiques (CEC).
  - La durée de ce cycle est souvent de 2 ans.

3. Organisation et progression des cours

Danse Classique (volumes horaires hebdomadaires)



Danse Jazz (volumes horaires hebdomadaires)

Ce cursus est accessible après le C2A2 du cursus de danse classique et peut devenir la dominante du parcours.

Il est également accessible aux élèves extérieurs après un test d'accueil/diagnostic

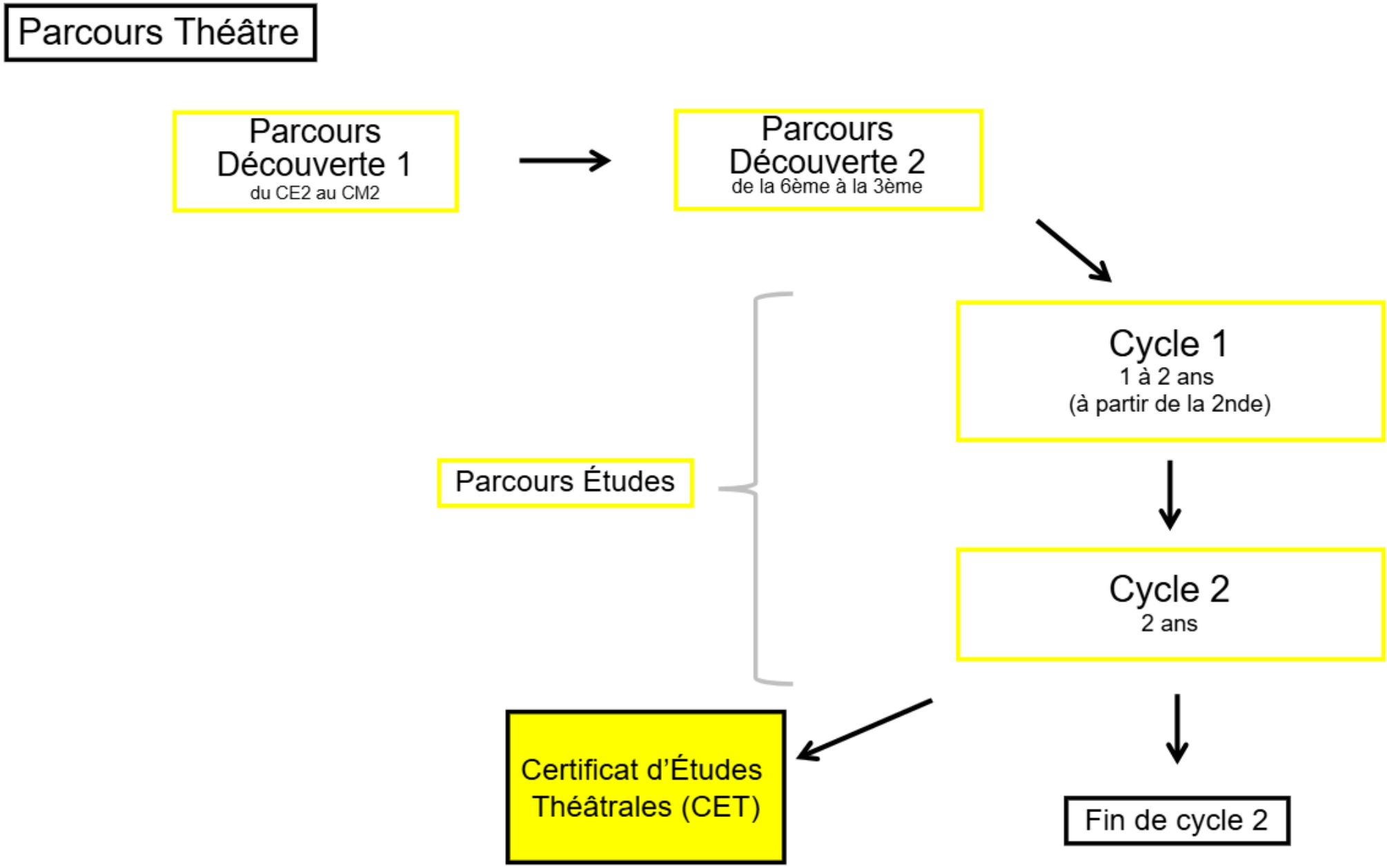
	C.E.C.		
CYCLE 3	D. Jazz	Atelier Chorégraphique	Complémentaire D. Classique
	1 x 2h + 1 x 1h45	1 x 2h	1 x 1h30

↑

CYCLE 2	D. Jazz	Atelier Chorégraphique	Complémentaire D. Classique
	2 x 1h30	1 x 2h	1 x 1h30

Autres cours
Cours pour les adultes niveau débutants et intermédiaires

THÉÂTRE


Parcours Théâtre
Parcours Découverte 1
du CE2 au CM2
Parcours Découverte 2
de la 6ème à la 3ème
Cycle 1
1 à 2 ans
(à partir de la 2nde)
Parcours Études
Cycle 2
2 ans
Certificat d'Études Théâtrales (CET)
Fin de cycle 2

1. Le Parcours Découverte

Contrairement à la Musique et à la Danse, l'entrée en cycle 1 est plus tardive en Théâtre. Les Parcours Découverte (adaptés aux âges) permettent au jeune de se familiariser avec les premières notions théâtrales.

2. Le Parcours Études - structure des cycles d'apprentissage en Théâtre

Le cursus de théâtre est organisé en deux cycles, permettant un apprentissage structuré et cohérent :

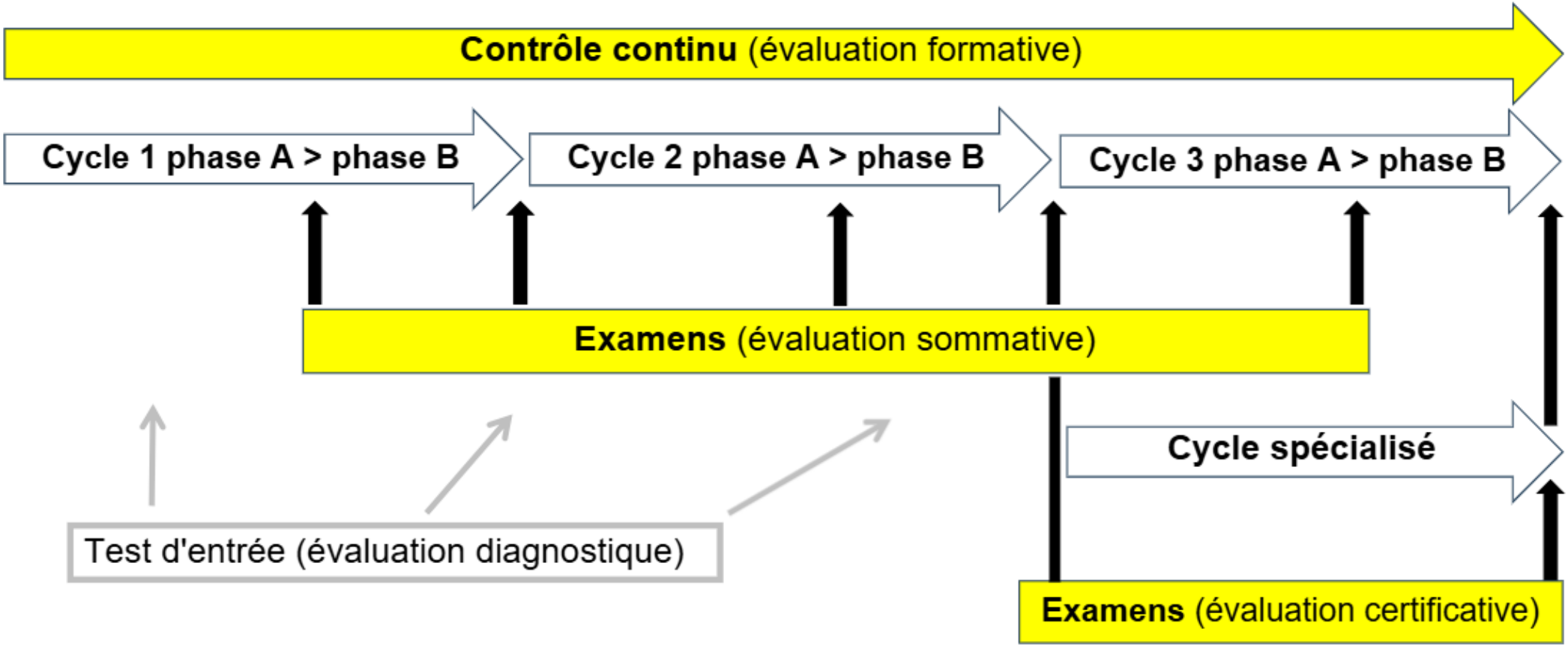
- **Cycle 1 : Découverte des fondamentaux**
  - Ce cycle permet de poursuivre (après le Parcours Découverte) la pratique du théâtre, dans une pratique nourrie avant tout par le plaisir du jeu.
  - Il se déroule à partir de l'année de Seconde.
  - La durée de ce cycle est de 1 an, parfois 2.
- **Cycle 2 : Approfondissement et intégration**
  - Ce cycle permet d'approfondir les techniques acquises et de continuer à intégrer des contenus avec une plus grande difficulté.
  - Il se déroule principalement durant les années de lycée, 1ère et Terminale.
  - La durée est généralement de 2 ans, C2a et C2b.

3. Organisation et progression des cours

	Cycle 1	**Cycle 2**		
Cursus		C2A	C2B	
Durée du cours	3h00 hebdo	2h00 hebdo	2h30 hebdo	Suivre le cours C2B
Atelier complémentaire	Danse – mouvement (1 x 1h00 hebdo)	Technique vocale (1 x 1h00 hebdo)		
Diplôme				Certificat d'Etudes Théâtrales (CET) [1]

[1] UV spectacle de fin d'année + UV projet personnel

III. LES ÉVALUATIONS



1. Évaluation diagnostique (Musique et Danse)

- Les tests d'entrée, en musique (instrument, formation musicale) et en danse (initiation et cursus), ont pour objectif d'évaluer le niveau de l'élève afin de l'orienter dans le niveau adapté dans le cursus. Ces tests s'adressent aux élèves ayant déjà commencé un cursus dans un autre établissement d'enseignement artistique.

2. Évaluation formative (Musique, Danse et Théâtre)

- Cette évaluation est un processus continu, intégré tout au long du cursus.
- Elle est menée par les enseignants tout au long de l'année scolaire.
- Elle permet un suivi individualisé de chaque élève, mettant en évidence sa progression et ses besoins.
- Elle prend en compte les compétences techniques, ainsi que les savoir-être (assiduité, implication, curiosité, autonomie, sens du collectif, ponctualité, etc.).
- Des bulletins trimestriels sont établis par l'équipe enseignante, offrant une vision régulière de l'évolution de l'élève.

3. Évaluation sommative (Musique, Danse et Théâtre)

a) Évaluations de milieu de cycle :

- Elles se déroulent entre les phases.
- **Musique et Théâtre** : elles consistent en une prestation devant un jury interne (changement de phase en cycle 1 en musique seulement) ou extérieur au Conservatoire (changement de phase en cycle 2 et 3).
- **Danse** : elles consistent en un cours collectif évalué par un jury interne, permettant de mesurer le niveau et la progression des élèves.

b) Examens d'entrée en cycle supérieur :

- Ils valident les acquis et permettent l'accès au cycle supérieur.
- Ils consistent en une prestation devant un jury extérieur au Conservatoire :
  - (**Musique**) incluant une œuvre imposée et un programme libre.
  - (**Danse**) incluant variation imposée, variation libre et travaux collectifs.
  - (**Théâtre**) représentation théâtrale dans une salle de spectacle.

4. Évaluation Certificative

- À la fin du cycle 2 en musique, pour les élèves qui ne souhaitent pas poursuivre en cycle 3, elle conduit à l'obtention du Brevet.
- À la fin du cycle 3, elle conduit à l'obtention du Certificat d'Études Musicales (CEM) en musique, du Certificat d'Études Chorégraphiques (CEC) en danse et du Certificat d'Études Théâtrales (CET) en théâtre.
- À la fin du Cycle Spécialisé musique, elle mène à l'obtention du Diplôme d'Études Musicales (DEM).

5. Le projet personnel

En complément des épreuves imposées dans chaque discipline, l'obtention du Brevet ou du Certificat d'Etudes (CEM, CEC, CET) est validée par la réalisation d'un projet personnel.

Comme son nom le suggère, le projet personnel est une prestation artistique de l'élève réalisée en autonomie à partir d'une thématique, sujet ou style personnels, selon ses goûts ou ses pratiques artistiques.

La réalisation de ce projet s'insère généralement dans les temps d'évaluations. Néanmoins, dans certains cas, il est possible qu'elle soit avancée ou reportée selon la nature du projet (participants du Conservatoire ou extérieurs, ensemble orchestral ou effectif plus important, lieu extérieur, etc.)

Les modalités de réalisation des projets sont fixées par l'équipe pédagogique et une pré-validation par le conseiller aux études est requise.

6. Les modalités d'évaluations en Formation Musicale

	Cycle 1				**Cycle 2**				**Cycle 3**
Cursus	1C1	1C2	1C3	1C4	2C1	2C2	2C3	2C4	3C1
Evaluations	CC [1]	EFA[2] + CC [3]	CC	EFA + CC	CC	EFA + CC	CC	EFA (60%) + CC (40%)	EFA (100%)
Diplôme								Brevet [4]	Certificat de d'Etudes Musicales (CEM) [5]

[1] CC = Contrôle Continu

[2] EFA = Examen de Fin d'Année

[3] Évaluations prenant en compte pour moitié le contrôle continu de l'année

[5] 2 UV valident et constituent le CEM de FM. UV FM + UV culture musicale au choix parmi l'offre proposée.

[4] Fin du parcours obligatoire de FM

IV - PARCOURS SPÉCIFIQUES

1- Parcours Classes à Horaires Aménagés

A) Classes à Horaires Aménagés Musique (CHAM)

Présentation du parcours CHAM

Le parcours CHAM du Conservatoire du Choletais, en partenariat avec 5 établissements partenaires, offre aux élèves passionnés de musique une formation musicale approfondie intégrée à leur cursus scolaire. Ces dispositifs, CHAM primaire débutant en CE1 ou CHAM collège débutant en 6ème, s'étendent sur quatre années et visent à :

- Développer les compétences musicales des élèves en Formation Musicale et pratique instrumentale.
- Offrir un enseignement musical de qualité pendant le temps scolaire.
- Faciliter l'accès à l'apprentissage musical en réduisant les contraintes de déplacement pour les familles.
- Permettre aux élèves de bénéficier d'horaires aménagés, favorisant ainsi leur disponibilité pour les apprentissages scolaires et musicaux.

Organisation de la formation

La formation CHAM comprend des cours de Formation Musicale et de pratique instrumentale, dispensés au Conservatoire du Choletais pendant les heures scolaires. Les élèves bénéficient d'horaires aménagés, permettant de concilier harmonieusement leurs études scolaires et musicales.

Conditions et procédure d'admission

Le parcours CHAM primaire s'adresse aux élèves de CP (pour une entrée en CE1 en septembre). Le parcours CHAM collège s’adresse aux élèves de CM2 (pour une entrée en 6ème en septembre).

Les conditions d’admission sont détaillées dans les documents d’informations publiés par le Conservatoire pendant la période de candidature. Ces procédures sont communes aux établissements partenaires de l’Éducation Nationale.

Engagement des élèves

Les élèves inscrits en CHAM s'engagent à suivre assidûment les cours de musique et à participer activement aux activités proposées par le Conservatoire pendant 4 ans. Ils s'engagent également à respecter les règlements intérieurs du Conservatoire et des établissements partenaires.

B) Classes à Horaires Aménagés Danse (CHAD)

Présentation du parcours CHAD

Le parcours CHAD du Conservatoire du Choletais, établi en partenariat avec les collèges République (public) et Notre-Dame du Bretonnais (privé), offre aux élèves motivés par la danse une formation artistique complète et approfondie sur une durée de quatre ans, de la 6e à la 3e. Ce dispositif vise à :

- Développer les compétences techniques et artistiques des élèves en danse.
- Enrichir leur culture chorégraphique.
- Favoriser leur épanouissement personnel et la réalisation de leurs projets artistiques.
- Acquérir des connaissances en anatomie appliquée à la danse.
- Développer des compétences musicales spécifiques aux danseurs.
- Explorer et développer la coordination rythmique et l'expression corporelle à travers la formation en percu-danse.

Organisation de la formation

La formation comprend des cours de technique de danse, de culture chorégraphique, d'expression artistique, d'anatomie appliquée à la danse, de formation musicale pour danseurs et de percu-danse. Ces cours sont dispensés au Conservatoire du Choletais pendant les heures scolaires, selon un emploi du temps aménagé en collaboration avec les collèges partenaires, et pour certains cours hors-temps scolaire selon un emploi du temps défini par l'équipe pédagogique. Les élèves participent également à divers projets artistiques, tels que des spectacles et des rencontres avec des professionnels. La discipline dominante enseignée est la danse classique, complétée par une formation en danse de caractère dans un premier temps, puis en danse jazz.

Niveau de fin de formation et poursuite d'études

À l'issue de ces quatre années de formation, les élèves atteignent le niveau C2B1, ce qui leur permet d'envisager une poursuite d'études en C2B2, correspondant à la fin du cycle 2.

Conditions et procédure d'admission

Ce parcours s'adresse aux élèves de CM2 motivés par la danse et souhaitant intégrer le dispositif en 6ème. L'admission se fait sur sélection, en fonction de la motivation et des aptitudes des candidats.

Les conditions d'admission sont détaillées dans les documents d'informations publiés par le Conservatoire pendant la période de candidature. Ces procédures sont communes aux établissements partenaires de l'Éducation Nationale.

Engagement des élèves

Les élèves inscrits en CHAD s'engagent à suivre assidûment les cours et à participer activement aux projets artistiques pendant 4 ans, en respectant les règlements intérieurs du Conservatoire et des collèges partenaires.

C) Classes à Horaires Aménagés Théâtre (CHAT)

Présentation du parcours CHAT

Le parcours CHAT du Conservatoire du Choletais, en collaboration avec les collèges Clemenceau (public) et Saint-Joseph (privé), offre aux élèves passionnés de théâtre une formation complète et approfondie dès la 6ème. Ce dispositif vise à :

- Développer les compétences théâtrales des élèves à travers une formation pratique et théorique.
- Enrichir leur culture théâtrale grâce à un enseignement dispensé par des professionnels qualifiés.
- Intégrer l'apprentissage du théâtre dans le cursus scolaire, grâce à des horaires aménagés.

Organisation de la formation

La formation CHAT comprend des cours de théâtre dispensés par des enseignants qualifiés, intégrés dans l'emploi du temps scolaire des élèves. Les élèves bénéficient d'une formation pratique et théorique, leur permettant d'acquérir les bases du jeu théâtral et de développer leur culture théâtrale.

Conditions et procédure d'admission

Le parcours CHAT s'adresse aux élèves de CM2 souhaitant intégrer le dispositif en 6ème. Aucune expérience théâtrale préalable n'est requise, la motivation étant le critère principal.

Les conditions d’admission sont détaillées dans les documents d’informations publiés par le Conservatoire pendant la période de candidature. Ces procédures sont communes aux établissements partenaires de l’Éducation Nationale.

Engagement des élèves

Les élèves inscrits en CHAT s'engagent à suivre assidûment les cours de théâtre et à participer activement aux activités proposées par le Conservatoire pendant 4 ans. Ils s'engagent également à respecter les règlements intérieurs du Conservatoire et des collèges partenaires.

2- Le cycle spécialisé

Organisés en réseau régional, les établissements d’enseignements artistiques des Pays de la Loire définissent les contours et modalités de validation des cycles spécialisés pour l’obtention du Diplôme d’Études Musicales (DEM).

Objectifs généraux :

* Préparer les étudiants à une entrée dans les filières professionnelles de la musique, qu'il s'agisse de l'interprétation (instrumentale ou vocale), de la composition, de la direction, de la pédagogie, ou d'autres métiers de la musique.
* Développer une autonomie artistique et une mâturité musicale permettant aux étudiants de s'engager dans des projets personnels et collectifs ambitieux.
* Acquérir un haut niveau de maîtrise technique et d'expression artistique dans leur discipline principale.
* Approfondir leurs connaissances théoriques et leur culture musicale dans une perspective professionnalisante.
* Offrir un accompagnement individualisé pour l'élaboration de leur projet professionnel.

Conditions d'admission :

* Avoir validé le Cycle 2 ou justifier d'un niveau équivalent.
* Concours d'entrée comprenant une épreuve pratique dans la discipline principale et un entretien de motivation.

Durée du cycle :

* Généralement 2 à 4 ans, en fonction du profil et du rythme de progression de l'étudiant.

Validation du DEM

A l’issue de ce cycle, un examen de sortie valide ou non l’obtention de l’UV de la discipline principale. Le DEM est délivré par l’établissement principal selon les UV validées avant ou pendant le cycle spécialisé. Chaque établissement en établit les critères de validation.

3- Le parcours Adulte

L'accueil des publics adultes est une spécificité du Conservatoire du Choletais. Dans la limite des places disponibles dans certaines disciplines, les élèves adultes peuvent suivre un parcours d'enseignement artistique :

A) Musique

Comme les « jeunes » élèves, les élèves adultes ont la possibilité de suivre un cursus complet comprenant :

- un cours d'instrument individuel hebdomadaire.
- un cours de Formation Musicale hebdomadaire.
- un cours de pratique collective (selon l'instrument et le niveau : orchestre, ensembles homogènes, musique de chambre, orchestre Sites Extérieurs).

Ce parcours Adulte les dispense de passer les évaluations de milieu et fin de cycles. Néanmoins ils sont tenus à la même assiduité, à la même exigence de travail et de participation aux projets de l'établissement.

Selon sa motivation, son souhait et en concertation avec le professeur, l'élève adulte peut intégrer un cursus diplômant "traditionnel". La demande doit être effectuée par écrit auprès du Conseiller aux études. L'intégration sera effective en passant l'évaluation correspondante selon le parcours et le niveau.

<table>
<tr><th>Cursus Adulte</th><th>AD1</th><th>AD2</th><th>AD3</th><th>AD4[2]</th><th>AD5</th><th>AD6</th><th>AD7</th><th>AD8[2]</th></tr>
<tr><td>Cours instrument [1]</td><td colspan="8">1 cours x 30 min hebdomadaire</td></tr>
<tr><td>Formation Musicale</td><td colspan="4">1 cours x 1h30 hebdomadaire</td><td colspan="4"></td></tr>
<tr><td>Pratique collective</td><td>Selon l'instrument et le niveau</td><td colspan="7">1 cours hebdomadaire</td></tr>
</table>

[1] Intégrant un cursus spécifique, l'évaluation formative (contrôle continu) assure le suivi de la progression. Néanmoins, il est possible d'intégrer le cursus « traditionnel » sur demande auprès du conseiller aux études.

[2] A l'issue de l'évaluation de fin d'AD4 de Formation Musicale (fin de cycle 1), l'élève peut soit arrêter les cours de FM ou poursuivre en cycle 2.

[3] Fin du parcours Adulte, possibilité d'une année supplémentaire sur demande écrite au conseiller aux études, et en fonction des places disponibles.

B) Danse

Le Conservatoire de Cholet s'engage à offrir une formation de qualité en danse pour les adultes, dans un environnement bienveillant et stimulant.

Cours de Danse Jazz Adultes

- Le Conservatoire propose des cours de danse jazz spécialement conçus pour les adultes, quel que soit leur niveau.
- Deux niveaux sont disponibles :
    - Débutants : pour ceux qui souhaitent découvrir les bases de la danse jazz.
    - Niveau avancé : pour les danseurs ayant déjà une expérience en danse jazz et souhaitant perfectionner leur technique.

Cours de Danse Classique – Auditeurs Libres

- La possibilité d'assister aux cours de danse classique en tant qu'auditeur libre est offerte pour certains cours spécifiques.

C) Théâtre

Le Conservatoire de Cholet s'engage à offrir une formation de qualité en théâtre pour les adultes, dans un environnement bienveillant et stimulant.

Atelier Théâtre Adulte

- Nombre de places limitées.
- Pas de prérequis à l'inscription.
- Assiduité et participation active aux projets de classes constituent l'essentiel de l'évaluation continue.

4- Le Parcours Adapté (élèves en situation de handicap)

Soucieux de l'accueil des publics empêchés et conformément aux attentes du SNOP, le Conservatoire propose et s'engage à offrir un enseignement musical de qualité et adapté aux élèves en situation de handicap. En concertation entre la Direction, le professeur référent et l'équipe enseignante, les élèves peuvent intégrer :

Atelier Eveil Adapté

- Pour les enfants à partir de 6 ans.
- Cours collectif, 1 x 30 min hebdomadaire.
- Apprentissages pédagogiques et musicaux s'appuyant sur des méthodes éducatives et des outils adaptés.

Cours d'instrument

- Cours individuel, 1 x 30 min hebdomadaire.
- Participation à des projets musicaux inclusifs.

Pratique collective

Ensemble Mix&Match, 1 x 1h hebdomadaire, ensemble inclusif accueillant des élèves en situation de handicap et des élèves valides.

5- Les parcours personnalisés

L'accès au parcours personnalisé est acté en concertation entre l'équipe pédagogique et les conseillers aux études qui en établissent les contenus.

6- Le SAS lycée

Il offre la possibilité aux élèves ayant terminé et validé un parcours par l'obtention d'un Brevet ou d'un Certificat d'Études Musicales (CEM) de poursuivre temporairement un enseignement individuel le temps de terminer sa scolarité au lycée. Ce cours individuel réduit à 30 min hebdomadaire permet de conserver une pratique régulière notamment dans la préparation et le travail de répertoires de pratiques collectives.

7- Partenariats divers

En collaboration avec le collège public Joachim du Bellay, un parcours Orchestre Au Collège est proposé aux élèves volontaires. Cette participation implique une inscription au Conservatoire afin de bénéficier du prêt d'un instrument.

V- LES PROFESSEURS RÉFÉRENTS

Selon les préconisations du SNOP, le Conservatoire du Choletais a nommé un professeur référent pour l'accueil, l'accompagnement et l'inclusion des élèves en situation de Handicap (voir IV 4.Le Parcours Adapté).

Pour diversifier et enrichir les parcours des élèves, 4 autres référents sont nommés pour les missions suivantes :

• **Accompagnement** (voir II MUSIQUE 7. Le rôle des professeurs accompagnateurs) : son rôle est d'assurer le lien entre les professeurs accompagnateurs, les classes dédiées et l'administration du Conservatoire, notamment la scolarité pour l'organisation des examens, la Direction pour la répartition des présidences de jurys et la diffusion pour les événements artistiques qui nécessitent un professeur accompagnateur.

• **Santé de l'artiste** : il propose aux élèves et aux enseignants des actions de sensibilisation aux bonnes pratiques en matière de santé de l'artiste (postures, geste instrumental, respiration, gestion du stress et des émotions, etc...). Des actions ponctuelles jalonnent l'année en concertation avec l'équipe enseignante et vise à anticiper d'éventuels maux qui peuvent survenir dans un parcours d'étude.

• **Outils numériques** : face à la diversité des outils numériques et leurs évolutions, il va à la rencontre des enseignants et des élèves pour leur faire découvrir les possibilités pédagogiques de divers logiciels ou applications.

• **Ecole du spectateur :** L'École du Spectateur vise à enrichir la formation artistique des élèves en développant leur culture et leur sensibilité aux différentes formes de spectacles.

Elle a pour objectif de :

- Favoriser la découverte d'œuvres et d'artistes variés.
- Cultiver l'esprit critique et l'analyse des spectacles.
- Offrir une expérience complémentaire aux cours pratiques et théoriques.
- Permettre aux élèves de s'immerger dans le monde du spectacle vivant.
- L'École du Spectateur s'inscrit dans une démarche pédagogique globale, visant à former des artistes complets et ouverts sur le monde.

Modalités de participation

- La participation à l'École du Spectateur est intégrée au cursus des élèves, selon des modalités définies par les équipes pédagogiques.
- Elle peut prendre la forme de :
  - Sorties collectives à des spectacles sélectionnés par le Conservatoire en partenariats avec les salles de spectacles, et les acteurs culturels locaux.
  - Rencontres avec des artistes et des professionnels du spectacle.

    - Ateliers d'analyse et de discussion autour des spectacles vus.
    - Actions culturelles spécifiques.
- La présence des élèves aux spectacles et aux activités de l'École du Spectateur est fortement conseillée.
- Les professeurs référents veilleront à ce que les élèves puissent avoir accès à l'école du spectateur, et que les sorties puissent être organisées, et ce, en fonction de la programmation culturelle, et des opportunités offertes par le conservatoire.

VI- L'ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS DES ELEVES

1. Ponctualité, assiduité et justification des absences :

- Mission première de l'établissement d'enseignement artistique, le cours dispensé à l'élève exige la ponctualité des deux parties, l'élève d'une part et l'enseignant d'autre part. Ce temps privilégié doit être respecté dans son intégralité et ne doit pas être interrompu inopinément.
- La présence régulière en cours est essentielle au bon déroulement du parcours pédagogique et favorise l'autonomie et le plaisir de l'élève.
- Toute absence doit être justifiée et communiquée dans les meilleurs délais à l'accueil du Conservatoire.
- Les absences non signalées des élèves mineurs seront notifiées aux représentants légaux qui devront les justifier en retour.

2. Autonomie et Travail Personnel :

- Pour les élèves musiciens, une pratique instrumentale quotidienne et autonome, basée sur les exercices et consignes des professeurs, est indispensable à leur progression. Elle s'exerce la plupart du temps à domicile car le soutien familial est prépondérant, notamment dans les premières années du parcours. Si besoin, l'élève peut venir travailler son instrument au Conservatoire et emprunter un studio, salle de travail spécifiquement dédié au travail en autonomie. De même, certains instruments spécifiques (percussions, orgue, piano…) peu accessibles à domicile, nécessitent des déplacements réguliers au Conservatoire pour y accéder et les travailler.
- Les élèves de toutes disciplines sont encouragés à développer leur autonomie dans leur pratique.

3. Importance des Pratiques Collectives et des Projets Pédagogiques :

- Les pratiques collectives (ensembles instrumentaux, ateliers de danse, troupes de théâtre, etc.) et les projets pédagogiques sont au cœur de l'enseignement du Conservatoire et constituent une part intégrante du cursus.
- Ces expériences sont fondamentales pour le développement des élèves, favorisant l'écoute, l'esprit d'équipe, la solidarité et le plaisir d'apprendre ensemble.

CONCLUSION

Exigence, Inclusion, Ouverture…

La pratique d'un art est par essence exigeante et requiert persévérance, discipline et goût de l'effort. Elle contribue à l'ouverture des esprits et à la formation des citoyens de demain. Ces valeurs transmises par le Conservatoire sont aussi garantes d'un plaisir artistique que l'élève saura apprécier au fil des années suivies dans son parcours et des différentes étapes qui le jalonneront.

Découvrir, Partager, S'épanouir…

L'élève doit construire son savoir, acquérir progressivement une autonomie et une capacité à s'auto évaluer. C'est dans ce but que l'on donnera à l'apprenti artiste les moyens d'être acteur de son propre parcours, de s'approprier les savoir-faire transmis et d'en faire une synthèse au service de sa propre expression.

Il est important que les usagers soient toujours en parfaite connaissance des objectifs et contenus de la formation proposée. C'est là l'objet des différents documents, publications et sollicitations du Conservatoire que sont le règlement des études, le dossier de l'élève, les bulletins trimestriels et les rencontres entre parents/élèves/professeurs.